

ELECTION PRÉSIDENTIELLE 2022

PROPOSITIONS DES ENTREPRISES DU SECTEUR DE LA PROTECTION DES PLANTES POUR UNE AGRICULTURE SOUVERAINE, INNOVANTE ET RÉSILIENTE

En près de deux décennies, **la France a reculé de la 2^e à la 6^e place des exportateurs agroalimentaires mondiaux**. Nos importations augmentent au point de fragiliser nos excédents commerciaux et parfois même la couverture de nos propres besoins. Notre compétitivité s'érode sur les marchés internationaux mais également sur les marchés européens. La crise de la Covid-19 a mis en lumière la **résilience de notre modèle agroalimentaire**. Mais elle a également révélé ses **vulnérabilités**, en cas de déstabilisation des chaînes de valeur mondiale, comme risque de le démontrer le conflit armé en cours entre la Russie et l'Ukraine.

L'heure est aujourd'hui à la prise de conscience collective des problématiques que rencontre quotidiennement le secteur agricole. Alors que l'agriculture française opère une transformation remarquable, sa pérennité est impactée au regard de la **diminution des surfaces agricoles utiles**, du **vieillessement des exploitants**, de la **fragilité financière des exploitations** ainsi que des **restrictions grandissantes pour accéder aux moyens de production** (à travers l'irrigation et l'interdiction de substances actives phytosanitaires notamment). Nous devons ainsi continuer à apporter des réponses pour permettre à l'agriculture française d'assurer sa mission première, qui sera toujours de nous nourrir. Reconnue comme la plus durable au monde, l'agriculture française doit être protégée, accompagnée et soutenue. D'autant qu'elle est une réponse aux multiples défis de demain : **nourrir une population croissante, lutter contre le dérèglement climatique et sauvegarder les écosystèmes**.

Pour que la **Ferme France** tienne toutes ses promesses dans la transition agricole qui s'annonce, il importe que décideurs et acteurs du monde agricole s'engagent pour écrire cette nouvelle page de l'agriculture. L'agriculture est dotée d'une diversité extrêmement riche, d'une logistique performante, de terroirs aux productions de qualité et d'une véritable expertise en matière de recherche agronomique et zootechnique. Toutes ces ressources et ces richesses doivent être valorisées et soutenues pour assurer notre souveraineté et contribuer aux équilibres mondiaux.

En tant qu'**acteurs de la chaîne agroalimentaire**, les entreprises du secteur de la protection des plantes mesurent l'ampleur de ces défis et s'engagent aux côtés des agriculteurs pour leur fournir des **solutions et outils innovants, durables, sûrs et abordables**. Par le développement de filières d'excellence (bioprotection, biotechnologie et numérique) et leur force d'innovation, elles mettent à leur disposition une offre de solutions favorables à la compétitivité et à la résilience du secteur.

La prochaine mandature sera déterminante pour l'avenir de l'agriculture et la politique agroalimentaire françaises. Notre souveraineté alimentaire ne sera possible qu'en garantissant la qualité et la diversité de nos approvisionnements avec le concours des territoires et des milieux ruraux.

C'est dans ce cadre que les entreprises du secteur présentent leurs **15 propositions** en faveur d'**une agriculture souveraine, innovante et résiliente**.

PHYTEIS : QUI SOMMES-NOUS ?

PHYTEIS fédère **dix-neuf entreprises** développant et mettant sur le marché des **solutions de protection des plantes à usage agricole** (bioprotection, biotechnologies, agronomie digitale et phytopharmacie conventionnelle). Fort du **maillage territorial** de ses sites en France, le secteur accompagne les organisations et les filières agricoles en vue d'une utilisation des solutions de protection des plantes respectueuse de la santé et de l'environnement. En tant qu'organisation professionnelle, PHYTEIS promeut le **développement des bonnes pratiques**, s'engage dans une approche « Une seule santé - **One health** »¹ et œuvre pour **faire connaître le secteur** en formant et informant les acteurs de la filière agricole et les parties prenantes.

Anciennement l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP), l'association professionnelle s'est repositionnée et a élargi son périmètre d'actions. Ce repositionnement est le résultat d'une transformation en profondeur engagée depuis plusieurs années par le secteur de la protection des cultures, directement impliqué dans l'atteinte des objectifs ambitieux de l'agriculture française.

Avec sa nouvelle identité PHYTEIS, notre association professionnelle affirme, plus fort, le cœur de son métier. La protection des plantes rassemble quatre grandes familles de solutions complémentaires et indissociables pour une protection plurielle des cultures. Les produits de **bioprotection** s'inspirent directement de la nature. Ils permettent de développer une agriculture mieux intégrée dans son écosystème. **L'agronomie digitale** mobilise la puissance du numérique pour accompagner les agriculteurs dans leurs décisions et maximiser la prédiction, la modélisation et la précision des interventions. **Les biotechnologies** permettent d'accélérer la recherche de plantes capables de se défendre toutes seules contre les maladies et d'être plus robustes. Enfin, la **phytopharmacie conventionnelle** reste un pilier essentiel de la protection des cultures car elle apporte des solutions éprouvées pour toutes les cultures, contribuant ainsi à sécuriser les productions.

En France, 10 000 bioagresseurs s'attaquent chaque année aux plantes. Protéger les cultures reste un impératif. Seul un effort constant dans la recherche de solutions toujours plus sûres pour la santé et l'environnement sécurise la transition agroécologique. C'est tout le sens de notre signature, « **Protéger les cultures, protéger le futur** ».

¹ Une seule santé : approche coordonnée de la Santé Végétale, de la Santé Animale et de la Santé Humaine

NOS 15 PROPOSITIONS POUR LE PROCHAIN QUINQUENNAT POUR UNE AGRICULTURE SOUVERAINE, INNOVANTE ET RÉSILIENTE

Les 15 propositions portées par les entreprises de la protection des plantes poursuivent trois grands objectifs.

1. GARANTIR L'OFFRE DE SOLUTIONS ET ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

- 1 Favoriser l'approche combinatoire dans la protection des cultures et l'accès à l'ensemble des solutions disponibles**
- 2 Maintenir la disponibilité des solutions en l'absence d'alternatives efficaces pour les cultures et économiquement viables pour les agriculteurs**
- 3 Encourager le recours aux outils de protection des exploitants et de l'environnement**
- 4 Soutenir les agriculteurs dans le déploiement des bonnes pratiques**
- 5 Protéger les lieux et les moyens de production contre les actes de destruction illégaux**
- 6 Mettre fin aux surtranspositions nationales par rapport au droit communautaire**

2. SOUTENIR L'INNOVATION EN AGRICULTURE

- 7 Soutenir le développement et la mise sur le marché des outils et des équipements permettant une utilisation ciblée des solutions de protection des plantes**
- 8 Soutenir et favoriser la mise sur le marché des produits de bioprotection**
- 9 Soutenir l'élaboration d'un cadre réglementaire applicable aux biotechnologies agricoles**
- 10 Élaborer des politiques fondées sur la preuve et la science**

3. ENCOURAGER LA RECHERCHE, LES INVESTISSEMENTS ET LA PRODUCTION DANS LES TERRITOIRES

- 11 Encourager la R&D et les investissements dans les solutions innovantes**
- 12 Favoriser la compensation carbone des entreprises dans l'agriculture française**
- 13 Encourager les partenariats de recherche publique et privée**
- 14 Encourager la production en France**
- 15 Encourager l'installation de laboratoires et de centres de recherche**

1. GARANTIR ET PRÉSERVER L'OFFRE DE SOLUTIONS ET ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

1 Favoriser l'approche combinatoire dans la protection des cultures et l'accès à l'ensemble des solutions disponibles

L'approche combinatoire de la protection des plantes, associant les produits de bioprotection et conventionnels, le digital, la robotique et les biotechnologies, est nécessaire pour assurer la compétitivité et la transition du secteur en s'inscrivant dans une logique de lutte intégrée.

- Les **produits phytopharmaceutiques conventionnels**, issus de la chimie de synthèse demeurent d'indispensables filets de sécurité pour la santé des végétaux et la préservation de notre souveraineté alimentaire. La recherche permet d'optimiser leur profil afin de satisfaire le cadre réglementaire européen et français en constante évolution.
- Les **technologies du numérique, de la robotique ou des agroéquipements** performants sont des atouts essentiels pour aller vers une utilisation encore plus ciblée des solutions de protection des cultures.
- Parallèlement, les **produits de bioprotection** directement inspirés des mécanismes naturels – *substances sémiocchimiques (ex les phéromones), les micro-organismes, les substances d'origine végétale, minérale ou animale y compris des innovations futures telles que les peptides, les ARN* – participent à la durabilité et à la résilience du secteur.
- Enfin, les **biotechnologies**, offrant de nouvelles options de tolérance ou de lutte ciblée contre les maladies ou les insectes, devient la quatrième carte maîtresse de cette approche combinatoire.

Pour parvenir à optimiser la lutte intégrée, l'approche combinatoire doit être valorisée. Le recours à une seule de ces techniques n'apporte que des résultats limités en termes de protection et de durabilité.

2 Maintenir la disponibilité des solutions en l'absence d'alternatives efficaces pour les cultures et économiquement viables pour les agriculteurs

Les politiques agricoles doivent tenir compte de la réalité et des besoins de toutes les filières et des territoires. L'interdiction de substances pour lesquelles les solutions de substitution sont inexistantes, moins efficaces ou économiquement non viables ne peut être une solution satisfaisante et durable pour les filières et les territoires concernés.

3 Encourager le recours aux outils de protection des agriculteurs et de l'environnement

Les outils et les équipements permettant de réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et ainsi l'exposition des agriculteurs et de l'environnement doivent être mis en avant et soutenus.

A titre d'exemple, les entreprises du secteur se sont mobilisées pour mettre au point des systèmes dits « de transfert fermé » permettant aux agriculteurs de préparer les applications de protection des plantes en toute sécurité pour eux (pas de contact avec le produit au moment de la préparation) et pour l'environnement (limitation drastique des risques de pollution ponctuelle).

4 Soutenir les agriculteurs dans le déploiement des bonnes pratiques

Les pratiques agricoles ont connu des améliorations sans précédent ces dernières années. Pour limiter les pollutions diffuses et préserver la biodiversité, les agriculteurs doivent être accompagnés.

La gestion durable des produits phytopharmaceutiques se fonde alors sur deux principes : ne traiter que si nécessaire en complément des autres moyens de lutte et pratiquer l'alternance des modes d'action, à l'échelle de la rotation.

Pour favoriser cette gestion, les entreprises du secteur de la protection des plantes se sont engagées à préciser systématiquement sur les étiquettes et livrets de produits les codes internationaux RAC, ces codes qui regroupent les substances actives et leurs familles chimiques selon les mécanismes d'action, afin de favoriser l'alternance des utilisations.

L'année dernière, le secteur de la protection des plantes a publié un guide relatif à l'étiquetage des produits à usage professionnel afin d'améliorer la lisibilité et faciliter la compréhension de l'étiquetage des produits phytopharmaceutiques par les utilisateurs. Ce dernier comprend obligations réglementaires et recommandations de bonnes pratiques.

5 Protéger les lieux et les moyens de production contre les actes de destruction illégaux

Les actes de vandalisme à l'encontre des agriculteurs, des exploitations agricoles et au sein de sites de production, de recherche ou administratifs ont augmenté ces dernières années. Ces actions illégales doivent faire l'objet de sanctions dissuasives afin de protéger les agriculteurs et tous les acteurs de la filière.

Au-delà de la nécessaire préservation des activités, le secteur de la protection des plantes appelle à la mise en place de campagnes de communication visant à valoriser les métiers et les produits de la filière agricole et restaurer le lien entre l'agriculture et la société civile.

6 Mettre fin aux surtranspositions nationales par rapport au droit communautaire

Les surtranspositions nationales des normes européennes exposent les agriculteurs à des situations de distorsion de concurrence par rapport à leurs homologues européens. L'interdiction de substances actives et de techniques innovantes sur le seul territoire national en est un exemple frappant.

Cette situation affaiblit la production et la compétitivité, fragilise les filières et conduit inexorablement au recul de notre balance commerciale. Le cadre réglementaire européen doit être le cadre applicable en France.

2. SOUTENIR L'INNOVATION EN AGRICULTURE

7 Soutenir le développement et la mise sur le marché d'outils et équipements permettant une utilisation ciblée des solutions de protection des plantes

Le secteur de la protection des plantes est engagé, depuis de nombreuses années, en faveur de la digitalisation des pratiques agricoles. Les outils d'aide à la décision et les applications innovantes permettent aux agriculteurs d'optimiser la lutte intégrée contre les bio-agresseurs et de les orienter vers des pratiques raisonnées.

L'ensemble de ces technologies (drones, pulvérisateurs intelligents...) doit être soutenue par les pouvoirs publics. A ce titre, elles trouvent toute leur place dans l'élaboration des politiques agricoles et les politiques d'investissements nationaux.

8 Soutenir et favoriser la mise sur le marché des produits de bioprotection

Les produits de bioprotection sont un marché prometteur pour l'agriculture française. Toutefois, les barrières à l'entrée de ce marché peuvent s'avérer importantes et constituent des freins.

Pour maintenir la dynamique de développement des produits de bioprotection, les entreprises du secteur appellent à un allègement des procédures d'autorisation, d'expérimentation et d'utilisation. Parce qu'elles ont des propriétés particulières, les solutions de bioprotection doivent bénéficier d'un cadre réglementaire adapté à leur spécificité, en termes d'exigence, de règles et de procédures d'évaluation.

Acteurs majeurs du marché, les adhérents de Phyteis développent aujourd'hui 50 % des solutions de biocontrôle et 40 % des produits utilisés en agriculture biologique.

9 Soutenir l'élaboration d'un cadre réglementaire applicable aux biotechnologies agricoles

Le recours aux solutions issues des biotechnologies permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs de durabilité prévus par le *Green deal* et au renforcement de notre souveraineté alimentaire. En effet, les biotechnologies présentent des atouts

considérables pour rendre notre agriculture plus résiliente aux risques sanitaires et au changement climatique ainsi que moins émettrice en CO₂.

Le progrès technologique doit être soutenu dans l'élaboration des politiques agricoles. Le cadre réglementaire européen doit favoriser le développement des *New Breeding Techniques* (NBT) et prévoir des autorisations proportionnées aux caractéristiques des produits obtenus et non aux techniques utilisées.

10 Élaborer des politiques fondées sur la preuve et la science

Ces dernières années, l'application du principe de précaution a été quelque peu détournée en France. Le principe de précaution, qui n'exclut pas la prise de décisions mais qui vise à les encadrer, a été substitué peu à peu par un principe d'inaction. Les raisons de ce changement de paradigme sont issues d'une confusion de plus en plus marquée entre ce qui relève des savoirs scientifiques et des croyances.

Les connaissances scientifiques étayées par les Agences doivent être le bon curseur pour élaborer les cadres réglementaires, qui doivent reposer sur une approche pragmatique.

3. ENCOURAGER LA RECHERCHE, LES INVESTISSEMENTS ET LA PRODUCTION DANS LES TERRITOIRES

11 Encourager la R&D et les investissements dans les solutions innovantes

En plaçant l'innovation au cœur de leur métier, les entreprises du secteur participent activement à la recherche de solutions innovantes toujours plus favorables au regard des risques pour la santé et l'environnement. L'effort de recherche des entreprises en faveur de l'élaboration de molécules aux profils toxicologiques et éco-toxicologiques plus favorables et de solutions utilisables largement et pour un maximum d'applications concrètes est constant.

Chaque année, les entreprises consacrent 11% de leur chiffre d'affaires à la recherche et au développement de nouvelles solutions de protection des plantes. Les instruments financiers déployés en France en faveur de la recherche doivent être préservés, notamment le crédit d'impôt recherche. En moyenne, il s'écoule 12 ans entre la découverte d'une nouvelle solution et son arrivée sur le marché. Le maintien de ces outils financiers est primordial pour assurer la pérennité et l'excellence de la recherche française.

12 Favoriser la compensation carbone des entreprises dans l'agriculture française

Les entreprises faisant le choix de compenser leurs émissions carbone dans l'agriculture française dans le respect des critères définis par les pouvoirs publics doivent être soutenues.

A l'image des outils financiers déployés en faveur des investissements en R&D, le secteur appelle à la mise en place d'outils similaires pour inciter les entreprises à relocaliser leur compensation carbone dans l'agriculture française.

13 Encourager les partenariats de recherche publique et privée

La recherche et la science appliquée en agriculture participent à la mise en œuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la santé. Le secteur soutient le développement de partenariats de recherche avec l'enseignement et les démarches de filières. La mise en place de partenariats favorise l'élaboration d'une vision prospective de l'accélération de la transition agricole.

14 Encourager la production en France

20 sites de production, répartis sur l'ensemble du territoire, font des entreprises du secteur des acteurs majeurs du dynamisme local, majoritairement en zone rurale. Pour préserver cette implantation locale, il est essentiel d'assurer un équilibre entre exigences réglementaires et réalisme économique. La tendance à mettre en place des interdictions franco-françaises de substances peut entraîner des délocalisations de sites de production vers des pays voisins.

Alors que la France est engagée dans une relance économique sans précédent, le secteur de la protection des plantes souhaite continuer à produire ses solutions sur le territoire et selon les normes et exigences de qualité françaises. Il existe par ailleurs un véritable enjeu de souveraineté dans la maîtrise de la disponibilité des intrants en France, en témoigne notamment notre dépendance aux importations sur les engrais.

15 Encourager l'installation de laboratoires et de centres de recherche

Pour endiguer l'exode de ses chercheurs, la France doit renouer avec sa communauté scientifique. Plus de 200 millions d'euros sont investis chaque année dans la recherche et développement par les entreprises de la protection des cultures (soit 11% du CA) et 42 sites d'expérimentation sont implantés en France. Ainsi, le secteur soutient la mise en place de mesures favorisant l'implantation de laboratoires et de centres de recherche dans les territoires.